

# # LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

8-12  
mai

Lancement de la démarche

Ocus  
Sophie Le Coq  
Cuesta

20-23  
juin

Enquête artistique

Ocus

12-13  
juillet

Premier point  
d'étape

Cuesta

Conversations de pair·es à pair·es

26  
septembre

Second point  
d'étape

Ocus

4-8  
octobre

Cuesta  
Ocus

15-19  
novembre

Mise en commun  
collective des enquêtes

Cuesta  
Ocus

Sophie Le Coq  
7 décembre

## Les dates de la compagnie Ocus

8-12 mai : La soupe au caillou  
20-23 juin : La bariole et Le porte à porte  
4-8 octobre : La bariole et Le porte à porte  
15-19 novembre : La soupe au caillou

vers  
2024

Restitution de  
la démarche  
aux habitant·es

# # INTRODUCTION DE LA DÉMARCHE

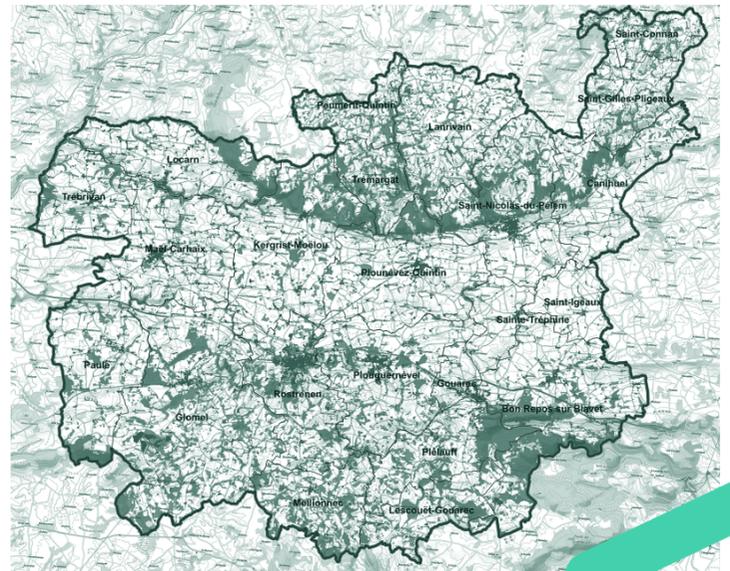


# Pourquoi vivons-nous ici ?

# Qu'est-ce qui nous motive ?

# Quelles sont nos préoccupations quotidiennes ?

↳ Pendant 6 mois, des habitant.es et des artistes vont à la rencontre des personnes vivant ici pour entendre leurs paroles et raconter les portraits du Kreiz Breizh afin de nourrir la réflexion de la Communauté de communes sur ses actions culturelles.



## EXPOSITION RÈGLES DU JEU !

Ce qui est présenté ici est une étape de travail\* que vous pouvez nous aider à affiner, améliorer, compléter. Cette exposition a réactions n'a pas la prétention d'être exhaustive ou de constituer une vérité figée. Nous comptons sur vous pour partager vos réactions, remarques, questions, nourrir les analyses et suggérer des améliorations.

↳ À vos gommettes et à vos stylos !

*\*Pour construire cette étape nous avons pris en compte les mémos vocaux qui nous sont parvenus avant le 30 octobre. Les autres mémos arrivés depuis et jusqu'à fin novembre seront traités ultérieurement et viendront nourrir la présentation finale de l'enquête !*

**Et la suite ?**

**Un plan d'actions culturelles construit de façon participative pour relever les défis issus de l'enquête.**

# UNE POLITIQUE CULTURELLE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Conduire une politique culturelle, c'est choisir une voie pour accompagner ses concitoyens dans leur vie culturelle et leur rapport avec l'art. Opérer des choix dans ce domaine est un véritable acte politique et une façon de donner un sens concret à des valeurs.

Selon la loi NOTRe du 7 août 2015, la politique culturelle est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Cette loi inscrit notamment le principe des droits culturels dans son article 103.

Les droits culturels s'inscrivent dans le cadre juridique des droits de l'homme. Ils visent à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux. Les appliquer dans une politique culturelle implique de déplacer les priorités. L'oeuvre n'est plus forcément au coeur de la dynamique. Ce qui compte, ce sont les expériences partagées, les relations qui naissent grâce à l'art et la culture.

### ↳ Qui s'occupe d'une politique culturelle ?

Au sein d'une collectivité ce sont :

- Un élu à la culture qui donne des orientations
- Des fonctionnaires qui travaillent au quotidien dans les services & les équipements
- Des agents sur le terrain (ex : les agents d'accueil des bibliothèques, les techniciens, etc..)

### Plusieurs manières d'interagir :

- de façon "directive" en définissant des axes, en priorisant des actions culturelles
- de façon "participative" en consultant largement les acteurs et les habitants avant de définir les actions culturelles
- de façon "collaborative" en co-construisant les actions culturelles avec les acteurs et les habitants

### Ces personnes interagissent avec :

- Les autres politiques de la collectivité (aménagement, social, événementiel, transition...)
- Les acteurs culturels & artistiques, les équipements
- Les associations implantées sur le territoire
- Les autres collectivités ayant compétences culturelles (villes, département, région)
- Parfois : la population

### Les outils de la pratique culturelle

- Un budget (pour payer les agents, attribuer des subventions, programmer des actions culturelles)
- Des équipements (la bibliothèque, la salle de spectacles...)
- Du matériel (du matériel son, lumière...)
- Une programmation
- Des outils de communication (site internet, affiches, plaquettes, etc..)

## UN SECTEUR EN MUTATION

Le secteur culturel est en pleine mutation pour s'adapter aux nouveaux enjeux : demande accrue de participation, essor du numérique, évolution des modes de financement, multiplication des productions artistiques, non-renouvellement des publics, enjeux de la transition écologique...

Pour répondre à ces défis contemporains, les professionnel·le·s sont de plus en plus incité·e·s à faire évoluer l'héritage de nos politiques culturelles et à élaborer de nouveaux modes de coopération territoriale.

En cinquante ans, la culture a pris une place croissante dans le quotidien des Français, en particulier l'écoute de musique et les pratiques audiovisuelles, et en une décennie, les pratiques culturelles numériques se sont considérablement développées. Plus d'un tiers d'entre eux écoutent de la musique en ligne, 44 % jouent à des jeux vidéo et les trois quarts des jeunes regardent des vidéos en ligne. Les pratiques de sortie dans les équipements culturels se sont développées, sous l'effet d'une plus forte fréquentation des plus de 40 ans.

L'analyse par générations montre tout à la fois la singularité des jeunes générations au sein desquelles les pratiques numériques sont devenues majoritaires au détriment des médias historiques, mais aussi celle de la génération des baby-boomers, qui, à tous les âges, ont toujours déclaré un engagement fort dans les activités culturelles, que ce soit en matière de lecture, de visites muséales et patrimoniales et de sorties au cinéma ou au spectacle. Leur avancée en âge pose toutefois la question du renouvellement des publics pour certaines de ces activités.

*Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, étude du Ministère de la culture, 02.2020.